**CHARTE POUR LES FAMILLES**

**Accueil et convivialité**

**sont les critères retenus pour être famille d’accueil.**

**SPECIAL COVID 19 :** tous les membres d’une famille d’accueil devront être à jour de leur vaccination (2 injections, plus 1 rappel)

**Arrivée**

La famille accueillera et prendra en charge l’étudiant à son arrivée à LR.

**Repas**

La famille fournit le petit déjeuner à la française et le repas du soir y compris le we. L’étudiant prendra son déjeuner exclusivement à l’extérieur. Le dîner sera pris en commun avec l’étudiant afin de faciliter les échanges.

**Chambre**

L’entretien de la chambre est assuré par la famille ; l’étudiant devant veiller à la bonne tenue de sa chambre.

**Linge**

Vous êtes tenus de fournir et de changer les draps tous les 15 jours et les serviettes de toilette chaque semaine. L’entretien du linge personnel est fait par la famille à raison d’une machine environ par semaine.

**Toilette**

L’utilisation normale d’une douche quotidienne doit être prévue. Rappeler si nécessaire à l’étudiant qu’en France, dans le respect des économies d’énergie, on utilise l’eau sans gaspillage.

**Téléphone**

La famille donnera à l’étudiant les codes Wifi afin qu’il puisse se connecter à Internet.

**Clés**

La famille d’accueil s’engage à fournir une clé de la porte d’entrée pour toute la durée du séjour. En cas de perte, les dépenses occasionnées seront à la charge de l’étudiant.

**Visites**

Les visites ne peuvent s’effectuer sans l’accord de la famille.

**Dommages**

Si des dégâts sont occasionnés par l’étudiant, il sera tenu de vous dédommager. En cas de litige, n’hésitez pas à faire appel à l’association. (afar17lr@gmail.com)

**Absence de la famille d’accueil**

Pour toute absence de la famille d’accueil au-delà d’un we, la famille est tenue d’en informer Afar17. Celle-ci se chargera de placer l’étudiant dans une autre famille pendant cette absence. Les indemnités journalières seront alors versées à la famille de substitution pour la durée de l’absence.

**Pour tout problème**

N’hésitez pas à contacter l’association qui pourra tenir lieu de médiateur entre la famille et l’étudiant.

**Règlement de l’hébergement**

Il est effectué entièrement par les soins d’Afar17 ; aucune transaction ne doit avoir lieu entre la famille d’accueil et l’étudiant.

**Sortie**

**L’association compte sur la participation de tous aux sorties proposées**

Pour accord

Prénom et nom :

 Date : Signature :